

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
VILLE DES SABLES D'OLONNE



**Registre des Décisions
du Maire
(Article L.2122-22 du CGCT)**

**Pôle Services à la
Population**

**DÉCISION 2022 – 870 – RENOUELEMENT DE LA MISE A
DISPOSITION D'UN TERRAIN A L'ASSOCIATION
DE MOTOCROSS TEAM VRT**

Le Maire des Sables d'Olonne,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2022 portant délégation d'attributions au Maire,

DÉCIDE

Article 1 : De renouveler la mise à disposition à l'association de motocross Team VRT (siège social : 43 Promenade Kennedy 85100 LES SABLES D'OLONNE), des espaces municipaux suivants situés dans le secteur du Coudriou :

- parcelle n°1026, cadastrée en secteur A, d'une superficie de 14 910m²,
- parcelle n°1027, cadastrée en secteur A, d'une superficie de 15 600m²,

selon les principales conditions suivantes :

- du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026, soit pour une durée de 4 ans,
- à titre gracieux,
- prise en charge de l'aménagement du circuit, de son l'entretien et des diverses charges associées à l'exploitation par le bénéficiaire,
- respect de la réglementation motocross en vigueur,
- respect d'horaires d'ouverture pour limiter les troubles de voisinage.

Article 2 : De publier sur le site internet de la collectivité et d'en rendre compte à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision. Il informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou affichage et de sa transmission au contrôle de légalité. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait aux Sables d'Olonne, le 23 décembre 2022



Pour le Maire et par délégation,
Armel PECHEUL

Le Premier Adjoint